

Séance  
spéciale 11  
mai 2010

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU ONZIÈME (11<sup>ième</sup>)  
JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MIL DIX (2010) À COMPTER DE 19H30 A  
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A  
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,  
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,  
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de monsieur Denis Dubé, conseiller du district 6.

Aucun contribuable n'assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel cadre de la Ville, à savoir messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

**10.05.321 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Jean Bélanger, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et tous reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

**10.05.322 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

3. Adjudication d'un contrat pour la réalisation de travaux dans la zone touristique du site d'arrivée de l'autoroute 20.
4. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la surveillance des travaux dans la zone touristique à l'arrivée de l'autoroute 20.

5. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux du projet de travaux dans la zone touristique du site d'arrivée de l'autoroute 20.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

6. Période de questions.
7. Clôture et levée de l'assemblée.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**10.05.323**

#### **ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LA ZONE TOURISTIQUE DU SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire effectuer des travaux dans la zone touristique du site d'arrivée de l'autoroute 20;

*En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, le maire refuse de signer cette résolution.*

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres pour l'obtention de propositions à cet effet du 16 avril 2010 au 10 mai 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule entreprise a déposé une soumission laquelle a fait l'objet d'une analyse de conformité par la firme Roche ltée, Groupe-conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'aménagement de la zone touristique du site d'arrivée de l'autoroute 20 fait l'objet d'une aide financière dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder un contrat pour la réalisation de travaux dans le projet d'aménagement de la zone touristique du site d'arrivée de l'autoroute 20 à la firme Excavation Walter Gagné inc. pour la somme de 758 082,37 \$, taxes incluses, et ce, conformément au bordereau révisé.

**10.05.324**

#### **ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LA ZONE TOURISTIQUE À L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20**

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation des travaux d'aménagement de la zone touristique du site d'arrivée de l'autoroute 20 exige l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la surveillance de bureau des travaux;

*En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, le maire refuse de signer cette résolution.*

**CONSIDÉRANT** la proposition soumise à la Ville de Mont-Joli pour un tel mandat;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder à Roche ltée, Groupe-conseil un mandat de services professionnels pour la surveillance de bureau des travaux d'aménagement de la zone touristique du site d'arrivée de l'autoroute 20, et ce, au montant de 21 869,65 \$, plus les taxes. Le mandat comprend la surveillance de bureau pour 13 918 \$ ainsi que la surveillance de chantier pour 7 958,65 \$, et ce, pour deux (2) des cinq (5) semaines prévues à l'échéancier des travaux.

10.05.325

**ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DU PROJET DE TRAVAUX DANS LA ZONE TOURISTIQUE DU SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20**

*En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, le maire refuse de signer cette résolution.*

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation des travaux d'aménagement de la zone touristique du site d'arrivée de l'autoroute 20 exige l'octroi d'un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) propositions ont été soumises à la Ville de Mont-Joli à savoir :

- Inspec-Sol inc. : 10 677,98 \$, plus les taxes
- Technisol inc. : 12 450,11 \$, plus les taxes

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à Inspec-Sol inc. un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux d'aménagement de la zone touristique du site d'arrivée de l'autoroute 20, et ce, au montant de 10 677,98 \$, plus les taxes.

10.05.326

**AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucun sujet n'a été traité.*

10.05.327

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

10.05.328

**CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h38, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger  
Maire

Yves Sénéchal  
Greffier